

MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi le 13 janvier 2020 à 20 h, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-01-001

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-002

ORDRE DU JOUR

- |           |       |   |
|-----------|-------|---|
| (001)     | 1.    | Vérification du quorum et ouverture de la séance;                                     |
| (002)     | 2.    | Adoption de l'ordre du jour;  |
| (003)     | 3.    | Adoption des procès-verbaux des 2 et 16 décembre 2019;                                |
| (004)     | 4.    | Approbation des comptes payés et à payer;   |
| (005-006) | 5.    | Information et suivi de dossiers;   |
|           | 6.    | Administration :  |
| (007)     | 6.1.  | Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – annexe 1; |
|           | 6.2.  | Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – dépôt;                  |
|           | 6.3.  | Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle – dépôt;          |
| (008)     | 6.4.  | FQM – congrès 2020;   |
| (009)     | 6.5.  | Carrefour Émilie de Lanoraie – subvention;  |
| (010)     | 6.6.  | Journées de la persévérance scolaire;   |
| (011)     | 6.7.  | Collecte de sang annuelle du maire – mandat;  |
| (012)     | 6.8.  | Fondation J. A. DeSève;   |
| (013)     | 6.9.  | Mandat – conseil en évaluation des emplois;   |
| (014)     | 6.10. | Officialisation – rue;  |
| (015-016) | 6.11. | Site Internet de la municipalité;   |
|           | 6.12. | Demande de consentement municipal – ELPC; <i>reporté</i>                              |
|           | 7.    | Sécurité publique :   |
| (017)     | 7.1.  | Remplacement du moteur diésel pour la protection incendie – dépôt de soumission;      |
|           | 8.    | Travaux publics :   |
| (018)     | 8.1.  | Contrat de services ventilation, climatisation – dépôt de soumissions;                |
| (019)     | 8.2.  | Contrat de services – serrurier;  |
| (020-021) | 8.3.  | Achat d'équipements;  |
|           | 9.    | Période de questions;   |
|           | 10.   | Hygiène du milieu :   |
| (022)     | 10.1. | Contrôle de la végétation des étangs;   |
|           | 11.   | Loisirs et culture :  |

- (023) 11.1. AQLM – adhésion;
- (024) 11.2. Danse pour les jeunes;
- (025) 11.3. Les promenades du dimanche;
- (026) 11.4. Défi Santé;
- (027) 11.5. Les péchés mignons de Lanoraie;
- (028) 11.6. Carnaval;
- (029-030) 11.7. Fête nationale;
- 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
  - (031) 12.1. COMBEQ – renouvellement d’adhésion;
  - (032) 12.2. Dépôt – certificat de conformité – règlement 1081-2-2019 (commerces de transport lourd et d’entreposage);
  - (033) 12.3. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Agrandissement de la zone R5-3 à même la zone C2-1 (secteur de la rue François-Laliberté);
  - (034) 12.4. Appel d’offres – démolition du 371-371 C, rue Notre-Dame;
  - (035) 12.5. Aménagement urbain;
  - (036) 12.6. Conception et exposition des tourbières;
  - (037) 12.7. Demande – dérogation mineure – 17, rue Bernard;
  - (038) 12.8. Demande – dérogation mineure – 89, rue du Parc-Industriel;
  - (039) 12.9. Demande – certificat d’autorisation de démolition – 56, rue Roy;
  - (040) 12.10. Demande – certificat d’autorisation de démolition – 214, Grande Côte Ouest;
  - (041) 12.11. Demande – CPTAQ – 56, rue Roy;
- (042-049) 13. Courrier;
- 14. Divers;
- 15. Période de questions;
- (050) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
 ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2020-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 16 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU’une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux des 2 et 16 décembre 2019 soient adoptés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 600 648,37 \$ (517595 à 517756, PA 637 à PA 666, 8471, 8480 à 8542) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-005 TARIFICATION – ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SITE D'ENFOUISSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 2017-04-135 concernant la disposition des matières résiduelles au site d'enfouissement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-006 BIENS-FONDS NON IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ

---

CONSIDÉRANT QUE les immeubles suivants sont considérés comme des biens-fonds non imposables de la municipalité :

- 328, rue Notre-Dame (Club de l'Âge d'or de Lanoraie);
- 42, rue Louis-Joseph-Doucet (Action Famille Lanoraie);

CONSIDÉRANT QU'une taxe générale au taux de 50 ¢ du 100 \$ d'évaluation devrait être prélevée sur tous les biens-fonds non imposables de la municipalité, le tout conformément aux dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que les immeubles mentionnés au préambule ne soient pas assujettis à la taxe générale établie lors de l'adoption du budget 2020 en fonction des biens-fonds non imposables pour l'exercice financier courant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-007    PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – ANNEXE 1

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL*

*Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier et directeur général mentionne que tous les élus ont déposé devant le conseil une mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires.*

*DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*

*Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le secrétaire-trésorier et directeur général mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.*

2020-01-008 FQM – CONGRÈS 2020

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le maire, M. Gérard Jean, ainsi que la conseillère, Mme Jacinthe Brissette, et le conseiller, M. François Boisjoly, soient autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 23 au 26 septembre 2020 à Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-009 CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – SUBVENTION

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

De poursuivre la subvention mensuelle de 250 \$ remise au Carrefour Émilie de Lanoraie inc. pour l'année 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-010 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

---

CONSIDÉRANT QUE depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

CONSIDÉRANT QUE ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;

- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- A. Participer à l'activité « Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative », qui aura lieu le 17 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur;
- B. Distribuer des outils promotionnels des JPS 2020 à la bibliothèque municipale;
- C. Diffuser la chronique « JPS 2020 »;
- D. Reconduire les visites en classe par le maire à l'école primaire de Lanoraie;
- E. Lecture d'un conte à la bibliothèque par le maire auprès de la clientèle 0-5 ans;
- F. Remise d'un carton d'encouragement à chacun des élèves Lanorois (primaire et secondaire);
- G. Remise du feuillet *Trucs et astuces* aux parents des enfants 0-5 ans fréquentant un service de garde (CPE et garderies);
- H. Port du ruban par les employés et élus municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-011

#### COLLECTE DE SANG ANNUELLE DU MAIRE – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

De mandater l'agente de communication à planifier la collecte de sang annuelle du maire avec l'organisme Héma-Québec, laquelle aura lieu le 10 février au Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à demander une subvention de 10 000 \$ à la fondation J. A. DeSève pour la période estivale 2020, afin de permettre l'accès gratuit à la piscine et à la pataugeoire municipales.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-013

MANDAT – CONSEIL EN ÉVALUATION DES EMPLOIS

---

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2019-02 signée entre la Municipalité de Lanoraie et le Syndicat canadien de la fonction publique section local 4652 concernant l'évaluation des postes couverts par la convention collective 2019-2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à retenir les services de la Fédération québécoise des municipalités en matière de ressources humaines et de relations de travail concernant l'évaluation des postes couverts par la convention collective 2019-2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-014

OFFICIALISATION – RUE

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser la rue « René-Rondeau ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-015

CONCEPTION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ – MANDAT

---

CONSIDÉRANT QUE l'agente de communication, Mme Josiane Laporte, a rencontré deux entreprises pour la conception du nouveau site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laporte recommande de retenir la proposition de l'entreprise ICLIC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

De mandater la firme ICLIC pour la conception du nouveau site Internet de la municipalité pour un montant de 20 995 \$ (taxes en sus).

De plus, d'autoriser les montants annuels suivants (taxes en sus) :

- 58 \$ pour la gestion du nom de domaine;
- 103 \$ pour le certificat SSL;
- 575 \$ pour l'hébergement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-016

PHOTOS POUR LE SITE INTERNET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 2 000 \$ pour les photos du site Internet de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-017

REPLACEMENT DU MOTEUR DE LA POMPE À INCENDIE DIÉSEL – DÉPÔT DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le remplacement du moteur de la pompe incendie diésel au 50, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la compagnie Diésel-Bec inc. au montant de 50 127,95 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Laforme, de la firme Consultants MESAR, de retenir ladite soumission.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de la compagnie Diésel-Bec inc. au montant de 50 127,95 \$ (taxes incluses) pour le remplacement du moteur de la pompe à incendie diésel au 50, rue du Parc-Industriel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-018

CONTRAT DE SERVICES – VENTILATION, CLIMATISATION ET HUMIDIFICATEUR – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation pour l'entretien des appareils de climatisation, ventilation et humidificateur de certains bâtiments municipaux, soit le 57, rue Laroche et les 10, 12, 14 et 60, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées soit :



SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)		
	1 AN	3 ANS	5 ANS
Climatisation Labrèche et Létourneau	4 966,92 \$	5 168,13 \$	5 365,88 \$
Techniclim inc.	4 445,21 \$	14 872,90 \$	25 546,69 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
 ET RÉSOLU

D’octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Techniclim inc., le contrat d’entretien des appareils de climatisation, ventilation et humidificateur de certains bâtiments municipaux, pour 1 an soit l’année 2020, au montant de 4 445,21 \$ (taxes incluses).

De plus, il est prévu par le soumissionnaire retenu, pour les appels de service, un taux horaire de 115 \$ pour le jour et 230 \$ pour le soir et fin de semaine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2020-01-019

CONTRAT DE SERVICES – SERRURIER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
 ET RÉSOLU

Qu’un montant de 3 000 \$ (taxes en sus) soit autorisé pour la reprogrammation des barilletts de serrures des bâtiments municipaux, et ce, afin de réduire le nombre de clés utilisées par le personnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2020-01-020

ACHAT D’ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 ET RÉSOLU

D’autoriser un budget maximal de 19 000 \$ pour l’achat de différents équipements et outils pour les travaux publics, dont la liste est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2020-01-021

ACHAT D’ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
 ET RÉSOLU

D’autoriser un budget maximal de 5 560 \$ pour l’achat d’un radar pédagogique.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 28 À 20 H 30**

#### **2020-01-022 CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES ÉTANGS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie Dauphin Multi-services pour le contrôle de la végétation sur les berges des étangs aérés, et qu'un montant de 5 600 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2020-01-023 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De renouveler notre adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2020 et qu'un montant de 353,24 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2020-01-024 DANSE POUR LES JEUNES**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 500 \$ soit autorisé pour la danse des jeunes dans le cadre de la semaine de la relâche 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **2020-01-025 LES PROMENADES DU DIMANCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin  
ET RÉSOLU

Que M. Émile Garceau, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à engager des artistes dans le cadre des Promenades du dimanche 2020, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les diffé-

rents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Qu'un budget de 20 000 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des spectacles.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-026

#### DÉFI SANTÉ

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que M. Émile Garceau, directeur du Service des loisirs et de la culture, et Mme Marie-France Letreiz, responsable de la bibliothèque et de la culture, soient autorisées à organiser des activités dans le cadre du Défi Santé 2020 (du 1<sup>er</sup> au 30 avril), et qu'un budget de 2 000 \$ soit accordé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-027

#### LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que Mme Josiane Laporte, agente de communication, soit mandatée pour l'organisation des marchés publics Les Péchés mignons de Lanoraie 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-028

#### CARNAVAL

---

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-391 relative à l'organisation du carnaval 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 3 400 \$ soit autorisé pour l'organisation du carnaval 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-029 FÊTE NATIONALE

---

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-392 relative à l'organisation de la fête nationale 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 17 000 \$ soit autorisé pour l'organisation de la fête nationale 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-030 DEMANDE DE SUBVENTION – FÊTE NATIONALE

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-031 COMBEQ – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Geneviève Cejka, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2020, pour un montant total de 380 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-032 DÉPÔT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1081-2-2019 (COMMERCE DE TRANSPORT LOURD ET D'ENTREPOSAGE)

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1081-2-2019 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 – Commerces de transport lourd et d'entreposage », émis le 29 novembre 2019.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-033 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE R5-3 À MÊME LA ZONE C2-1 (SECTEUR DE LA RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 1071-70-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Agrandissement de la zone R5-3 à même la zone C2-1 (secteur de la rue François-Laliberté) », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-034 APPEL D'OFFRES – DÉMOLITION DU 371-371 C, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut démolir l'immeuble du 371-371 C, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des démarches auprès d'Hydro Québec pour sécuriser leurs installations en bordure dudit immeuble;

CONSIDÉRANT les délais supplémentaires requis par Hydro Québec pour cette intervention;

CONSIDÉRANT QUE, suite à ces délais, l'entrepreneur retenu au cours de l'année 2019 pour les travaux de démolition s'est désisté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour la démolition du 371-371 C, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-035 AMÉNAGEMENT URBAIN – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

De mandater la firme Grenon Hogue Ass., architectes paysagistes, pour la conception des plans et devis pour la mise en valeur de l'intersection des rues Notre-Dame et Louis-Joseph-Doucet, d'une partie du chemin de Joliette et du secteur Place des voyageurs, pour un montant forfaitaire de 19 000 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-036 CONCEPTION ET EXPOSITION DES TOURBIÈRES

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 4 000 \$ soit autorisé pour la conception et l'exposition des tourbières à L'Escale-du-Roy.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-037

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE – 17, RUE BERNARD

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 17, rue Bernard;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation d'une résidence multifamiliale localisée à 1.67 m de la ligne de terrain, alors que le règlement de zonage 105-92 prévoit une implantation minimale de 2.1 m de la ligne de terrain;

CONSIDÉRANT le permis de rénovation portant le numéro 15-202-87 émis en 1987;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 17, rue Bernard.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-038

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE – 89, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 89, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une ouverture d'accès d'une largeur de 4.88 m sur la façade de l'agrandissement, alors que le règlement de zonage 105-92 prévoit une largeur d'accès de 2 m maximum en façade;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 8 janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 89, rue du Parc-Industriel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-039

DEMANDE – CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 56, RUE ROY

CONSIDÉRANT la demande de certificat de M. Alain Létourneau, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal situé au 56, rue Roy;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 56, rue Roy.

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment actuel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Le maire, M. Gérard Jean, mentionne qu'il s'est retiré de toutes discussions en rapport avec le dossier suivant.*

2020-01-040

DEMANDE – CERTIFICAT DE DÉMOLITION – 214, RUE GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de certificat de M. Michel Frenette, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment portant le numéro civique 214, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009;

CONSIDÉRANT QUE le permis de démolition demandé viendrait régler le caractère dérogatoire de l'immeuble en regard de l'article 5.2 du règlement de zonage 105-92;

CONSIDÉRANT la lettre d'opposition reçue dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 214, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT la demande de M. Alain Létourneau à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'utilisation du lot 4 165 120, soit la propriété sise au 56, rue Roy, à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de M. Alain Létourneau ne va pas à l'encontre des règlements municipaux en vigueur.

Que le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'une éventuelle autorisation soit assujettie à des conditions visant à ne pas limiter la pratique de l'agriculture dans le secteur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE dans Lanaudière, annuellement, 80 personnes décèdent par suicide;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

CONSIDÉRANT QU'orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette

APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en participant à la Semaine nationale de la prévention du suicide.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.



IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-044

NOUVEAU CHALET DES LOISIRS À SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA – APPUI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lanoraie a été avisé d'un projet de reconstruction d'un chalet des loisirs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;

CONSIDÉRANT QUE le chalet des loisirs actuel est en décrépitude exponentielle et qu'il ne répond plus aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du terrain des loisirs ont besoin d'un endroit pour pouvoir y laisser leurs effets personnels dans un casier, pour chausser leurs patins et pour avoir accès aux services de base;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a la volonté de déposer une demande de subvention intitulée « Nouveau chalet des loisirs à Saint-Ignace-de-Loyola » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Lanoraie appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola visant la reconstruction de leur chalet des loisirs afin que les utilisateurs du terrain des loisirs puissent être mieux desservis.

Que le conseil municipal de Lanoraie appuie également la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola dans leurs différentes démarches de demande de subvention, notamment, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, et ce, aux fins du financement et de la réalisation dudit projet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-045

CONSTRUCTION D'UNE TOITURE SUR LA PATINOIRE À SAINT-CUTHBERT – APPUI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lanoraie a été informé d'un projet de construction d'une toiture sur la patinoire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une toiture sur la patinoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert permettrait à l'ensemble des municipalités environnantes de participer en toute saison à des activités sportives, culturelles et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a la volonté de déposer une demande de subvention intitulée « Construction d'une toiture sur la patinoire » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Lanoraie appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Cuthbert visant la construction d'une toiture sur la patinoire.

Que le conseil municipal appuie également la Municipalité de Saint-Cuthbert dans leurs différentes démarches de demande de subvention, notamment, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, et ce, aux fins du financement et de la réalisation dudit projet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-046

#### PANNEAU DE SENSIBILISATION – CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser les usagers de la route lors de circulation de tracteurs ou toute autre machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de notre territoire est en milieu agricole.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

De demander au ministère des Transports la permission d'installer, à trois endroits stratégiques sur le territoire, soit sur Grande Côte Est et Ouest et Chemin de Joliette, des panneaux de sensibilisation aux risques à la circulation en milieu agricole, afin de rappeler aux usagers de la route d'être vigilants, prudents et courtois lorsqu'ils circulent dans une zone agricole.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-047

#### DÎNER-CONFÉRENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire à assister au dîner-conférence avec la ministre du Tourisme le 17 janvier à Ville Saint-Gabriel, et qu'un montant de 40 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-048 LA TABLE DE CONCERTATION EN SOUTIEN À DOMICILE DE LA MRC DE  
D'AUTRAY – PRÊT DE SALLE

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

De prêter la salle du Pavillon Jean-Bourdon à l'organisme La Table de concertation en soutien à domicile de la MRC de d'Autray pour une formation des employés le 24 mars 2020 de 8 h 30 à 12 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-01-049 LE RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De prêter la salle du Pavillon Jean-Bourdon à l'organisme Le Réseau des aidants naturels d'Autray pour leur assemblée générale annuelle le 2 juin 2020 de 8 h à 15 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 50 À 20 H 55**

2020-01-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 55.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

Gérard Jean, maire

---

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

*Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*